



APEL SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE

Association des parents d'élèves de
Saint Joseph de la Madeleine
172 bis, boulevard de la Libération
13004 MARSEILLE
Courriel : apel.stjomadeleine@gmail.com
Blog : apelstjomadeleine.com
Tél. : 06.99.21.24.09

Marseille, le 05 avril 2022

Chers parents,

Chers élèves,

Chers membres de la communauté éducative,

Chers personnels de l'établissement,

Depuis maintenant plus de deux ans, la situation sanitaire nous a empêchés d'organiser les événements qui rythment la vie de l'APEL SAINT JO et nous permettent de nous réunir, de nous retrouver, de partager. Depuis mars 2020, nous n'avons, en effet, pu tenir, ni loto, ni kermesse, ni même nos cafés de la rentrée.

C'est donc avec une grande joie que je vous annonce que l'APEL SAINT JO organise, pour la première fois, un vide-greniers, qui se tiendra le **DIMANCHE 22 MAI 2022 de 9 heures à 16 heures 30.**

Les détails et modalités d'organisation sont exposés dans le REGLEMENT ci-joint, qui accompagne la FICHE D'INSCRIPTION. Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire à l'adresse apel.stjomadeleine@gmail.com

ATTENTION : pour réserver un emplacement, cette FICHE D'INSCRIPTION dûment complétée et signée devra avoir été remise sous enveloppe à l'accueil de l'établissement **avant la date limite du 04 mai 2022 à 18 heures**, accompagnée du règlement correspondant au nombre d'emplacement(s) réservé(s). **AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU TARDIF NE POURRA TENIR LIEU DE RESERVATION.**

Espérant que votre présence nombreuse nous permettra enfin de renouer avec cette convivialité qui nous a tant manqué,

*Pour l'équipe
Le Président
Sébastien Laugier*



Contact : apel.stjomadeleine@gmail.com

Twitter : [@apelstjomad](https://twitter.com/apelstjomad)



Blog : apelstjomadeleine.com

Instagram : [apelstjomadeleine](https://www.instagram.com/apelstjomadeleine)



Facebook : [apelstjosephdelamadeleine](https://www.facebook.com/apelstjosephdelamadeleine)

Newsletter : apelstjomadeleine.com/mail/form



ATTESTATION ET FICHE D'INSCRIPTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE AU VIDE-GRENIERS
se déroulant le 22 mai 2022 de 9h00 à 16h30 dans l'enceinte de l'établissement scolaire Saint Joseph de la Madeleine situé au 172 bis, boulevard de la Libération 13004 MARSEILLE

ATTENTION : TOUS LES CHAMPS DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE RENSEIGNES

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville.....

Titulaire de la pièce d'identité N° délivrée le par

Courriel.....@..... Téléphone.....

Parent d'.....enfant(s) scolarisé(s) en classe de à Saint Joseph de la Madeleine

Je souhaite utiliser mon véhicule pour accéder à mon (mes) emplacement(s) : OUI NON

SI OUI, N° d'immatriculation de mon véhicule : Marque et modèle.....

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e) ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce) ;
- n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, conformément à l'article R. 321-9 du Code pénal ;
- avoir lu et accepter sans réserve le "*REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE 22 MAI 2022*" qui m'a été communiqué par courriel ;
- m'engager à remplir, à première demande de l'équipe d'organisation du vide-greniers, le REGISTRE DES VENDEURS prévu par l'article R. 321-10, alinéa 1er du Code pénal ;
- m'engager à respecter les consignes qui pourront m'être données par les membres de l'équipe d'organisation du vide-greniers ;

Et Réserve emplacement(s)

chacun étant d'une longueur de trois mètres et d'une largeur d'un mètre cinquante,
au prix unitaire de HUIT EUROS (8 €) la journée,

soit un **TOTAL deX 8 € = €**,

dont je règle le montant par chèque à l'ordre de l'APEL SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE, que je joins à la présente fiche d'inscription.

Fait à, le2022.

Signature

La présente fiche d'inscription, dûment complétée, signée et accompagnée du règlement correspondant au nombre d'emplacements demandés, doit être déposée à l'accueil de l'établissement sous enveloppe portant la mention "*VIDE-GRENIERS APEL*" **AVANT LE MERCREDI 04 MAI 2022 A 18 HEURES**, délai de rigueur. Aucune demande d'inscription ne pourra être validée en l'absence de l'une des informations demandées ou du règlement.

Les informations figurant sur le présent document seront communiquées à l'Autorité municipale compétente, conformément à la loi.



REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE 22 MAI 2022

L'APEL SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE organise, le dimanche 22 mai 2022, de 9 heures à 16 heures 30, dans l'enceinte de l'établissement SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE (13004 MARSEILLE) un vide-greniers régi par les dispositions suivantes :

1. La qualité d'exposant, donnant le droit de tenir un emplacement de vente, est réservée aux enfants scolarisés à SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE et/ou à leurs parents, qui auront remis sous enveloppe à l'accueil de l'établissement **avant la date limite du 04 mai 2022 à 18 heures** la **FICHE D'INSCRIPTION DUMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE, ACCOMPAGNÉE DU REGLEMENT** correspondant au nombre d'emplacement(s) réservé(s). **AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU TARDIF NE POURRA TENIR LIEU DE RESERVATION** ;
2. L'accès au vide-greniers pour les visiteurs et acheteurs potentiels est libre ;
3. Chaque dossier complet déposé à l'accueil de l'établissement avant la date limite du 04 mai 2022 à 18 heures constitue une demande ferme de réservation d'un ou plusieurs emplacements. A l'issue de la période de réservation, l'APEL SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE valide chaque demande de réservation et notifie par courriel à son auteur le numéro de l'emplacement ou des emplacements(s) attribué(s), ainsi que le créneau horaire dans lequel il pourra accéder au lieu de vente avec son véhicule s'il en a fait la demande lors de l'inscription.
4. Les exposants ayant indiqué ne pas utiliser de véhicule pour transporter les biens qu'ils proposeront à la vente pourront accéder à leur(s) emplacement(s) à pied, par le portail de la rue Chape, de 07 heures 30 à 08 heures 30. Les exposants ayant demandé à utiliser leur véhicule pour transporter les biens qu'ils proposeront à la vente devront **IMPÉRATIVEMENT** respecter le créneau horaire (de 15 minutes, compris entre 06 heures 45 et 08 heures 30) qui leur aura été attribué et notifié. Ils se présenteront à l'heure indiquée au portail de la rue Chape, entreront dans l'enceinte de l'établissement en tournant à droite, passeront devant le petit jardin des maternelles et accéderont à leur(s) emplacement(s) en suivant le cheminement que leur indiqueront les membres de l'équipe d'organisation. Après avoir déchargé leur véhicule (aussi rapidement que possible), ils reprendront avec leur véhicule le cheminement indiqué, afin de ressortir de l'enceinte de l'établissement par le portail du boulevard de la Libération. **AUCUN VEHICULE NE POURRA STATIONNER SUR LE PARKING DES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT.**
5. Chaque emplacement de vente, d'une longueur de trois mètres (3 M) et d'une largeur d'un mètre cinquante (1,5 M), est proposé au prix de **HUIT EUROS** (8 €) la journée. Entre deux emplacements de la même rangée est réservé un espace d'un mètre de large. Un même exposant peut réserver et utiliser plusieurs emplacements (qui seront alors contigus, sauf impossibilité matérielle). Les emplacements sont figurés par un marquage au sol et mis à disposition sans aucun équipement ni support de présentation des biens proposés à la vente.
6. La vente des biens exposés commencera à 09 heures pour se terminer au plus tard à 16 heures 30. Il est expressément précisé que les ventes et transactions, leurs conditions, leurs suites et toute responsabilité y afférente, ne pourront concerner que les exposants et les acheteurs potentiels ou effectifs, sans jamais pouvoir concerner, même indirectement, ni l'APEL SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE, ni l'établissement SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE.
7. Conformément à l'article L 310-2 du Code de commerce, il est rappelé que la participation au vide-greniers ne peut se faire qu'« *en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus* », et que les biens proposés à la vente devront respecter les prescriptions légales et réglementaires applicables aux ventes au déballage. Chaque exposant s'engage en outre à remplir, dès le début de la vente, le registre obligatoire des exposants prévu par l'article R. 321-10, alinéa 1^{er} du Code pénal et à respecter, pendant toute la durée de l'évènement, les consignes qui viendraient à lui être données par les membres de l'équipe d'organisation de l'APEL SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE.
8. Tous les emplacements devront avoir été libérés au plus tard à 17 heures. Par conséquent, dès la fin de la vente, fixée à 16 heures 30, tous les exposants souhaitant utiliser leur véhicule pour transporter les biens non vendus pourront se présenter au portail de la rue Chape et suivre le même cheminement que le matin. Les exposants désirant quitter le vide-greniers avant la fin de la vente et utiliser leur véhicule pour transporter les biens non vendus pourront le faire à partir de 14 heures 30 après en avoir fait la demande à un membre de l'équipe d'organisation, qui leur indiquera à quel endroit placer leur véhicule et comment procéder. Les exposants désirant quitter le vide-greniers avant la fin de la vente sans utiliser de véhicule pourront le faire à tout moment.
Chaque participant reste responsable de l'état, en particulier de propreté, dans lequel il laisse son emplacement après la vente.
9. L'APEL SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE pourra, en cas de force majeure ou cas assimilé, comme au regard des conditions météorologiques ou sanitaires du jour de l'évènement, annuler la tenue du vide-greniers. Dans ce cas, il sera procédé sans délai au remboursement des sommes versées par les inscrits.

Pour l'APEL Saint Jo, le Président
S LAUGIER



APEL SAINT JOSEPH DE LA MADELEINE
Association des parents d'élèves de Saint Joseph de la Madeleine
172 bis, boulevard de la Libération
13248 MARSEILLE Cedex 4



Le vide-greniers de St Jo

Dimanche 22 mai 2022
de 9h à 16h30



*food-trucks
sur place !*



*emplacement
de 3m x 1,5 m **8€***

**Date limite
d'inscription
mercredi 4 mai
à 18h00**

POUR EN SAVOIR PLUS ET RÉSERVER UN EMPLACEMENT

 surveillez vos mails

 consultez le blog : apelstjomadeleine.com

 suivez l'APEL St Jo sur Facebook : [apelstjosephdelamadeleine](https://www.facebook.com/apelstjosephdelamadeleine)